

Exercice sur le compte rendu

Exercice d'entraînement

Rédiger un compte rendu synoptique en français prise de notes à partir de la sténotypie de la réunion ci-jointe.

Sténotypie de la réunion des directeurs et des responsables de la Société Gadot le 1^{er} mars 2020

Ouverture de la réunion à 14 h le 1^{er} mars 2020

Étaient présents :

Monsieur Damien, directeur général
Monsieur Alix, directeur des ressources humaines
Madame Bressoud, responsable de la logistique
Madame Mucchiel, directeur de la clientèle
Monsieur Guillet, directeur du service financier
Madame Dutour, responsable des commerciaux
Monsieur Imbert, assistant de Monsieur Alix
Monsieur Routier, assistant de Madame Desroges
Madame Desroges, directrice de la communication
Madame Panetti, responsable de la communication interne
Mademoiselle Brochet, assistante de Monsieur Damien

Absents représentés :

Madame Negm, pouvoirs à Madame Dutours
Monsieur Hayward, pouvoirs à Madame Panetti

Secrétaire de la réunion : Mademoiselle brochet

Monsieur Damien

Bonjour, Nous avons souhaité cette réunion aujourd'hui pour régler plusieurs problèmes inhérents à notre fonctionnement. Le premier point que nous souhaiterions traiter est celui des consignes d'évacuation de nos locaux. Nous avons remis à chaque salarié les consignes d'évacuation avec un accusé de réception. Cet accusé n'a pas été retourné à Madame Bardo. Vous savez qu'il est obligatoire que chacun connaisse les obligations.

Monsieur Alix

Effectivement, l'issue de secours donnant sur la rue Condorcet avait été bloquée par une armoire. Vous vous rendez compte de la gravité de ce genre d'attitude. C'est pourquoi nous avons décidé de vous envoyer toutes ces consignes afin que nous respections les devoirs qui nous incombent.

Il faut que chacun connaisse les consignes par exemple qu'en cas d'évacuation, il est interdit de prendre l'ascenseur, que les personnes évacuées doivent s'éloigner de la société le plus rapidement possible, que les portes coupe-feu doivent rester en permanence fermées et non bloquées par une cale pour laisser un passage plus aisé. Certes, je reconnais que les portes sont lourdes mais c'est un moyen de protection contre l'incendie

Madame Bressoud

C'est facile à dire, mais chaque jour pour aller à la reprographie avec des cartons lourds je dois passer deux portes coupe-feu Je suis donc obligée si je ne veux pas me briser le dos de caler les portes.

Monsieur Damien

Pourquoi ne demandez-vous pas de l'aide au service de la maintenance ?

Madame Mucchiel

Quand je les appelle pour leur demander de l'aide, ils me disent que ce n'est pas leur travail et que je n'ai qu'à faire comme tout le monde, c'est-à-dire me débrouiller. Mais en fait tout le monde n'a pas comme moi des cartons à déplacer chaque jour. En effet, je reçois toutes les brochures relatives à l'accueil des clients.

Monsieur Damien

Je propose que nous fassions une note de service demandant à l'équipe de maintenance de vous aider dès que vous le leur demandez. De plus, si vous avez un problème adressez-vous à Monsieur Liera.

Monsieur Guillet

Je voulais parler aujourd'hui des permanences. Depuis l'instauration des 35 heures, un certain nombre de bureaux se trouvent fermés le mercredi après-midi et le vendredi après-midi bloquant le travail en fait une journée par semaine. Ne serait-il pas possible d'assurer une permanence dans chaque service. Mais je veux aussi ajouter qu'il faut que la personne qui assure la permanence soit au courant des dossiers.

Madame Dutour

Je propose que chaque chef de service étudie la situation de ces jours de RTT et me dresse un tableau des absences et me donne le nom des personnes qui les remplacent et me fasse une fiche des capacités des personnes qui remplacent les personnes absentes. Après nous verrons ce que nous pourrions faire pour pallier ces difficultés.

Monsieur Damien

Dans le cadre du déménagement du siège, les membres du comité consultatif ont demandé à pouvoir bénéficier d'heures supplémentaires pour pouvoir jouer leur rôle. Ils ont actuellement un crédit de 6 heures. Nous augmenterons leur crédit de 5 heures dès lors que les travaux commenceront.

Monsieur Routier

Ce crédit d'heures débutera quand ?

Monsieur Damien

Il y aura d'abord les travaux du site Issy-les-Moulineaux où le comité consultatif n'a pas à intervenir par contre dès l'emménagement, les membres ont un rôle à jouer

Madame Mucchiel

Le comité doit intervenir dès la remise des plans. Il faut être clair sur ce point.

Monsieur Damien

Je voudrais donner une information sur les élections prud'homales. Ces élections auront lieu le 1^{er} décembre prochain. Elles se tiennent toutes sur l'ensemble du territoire. Salariés et employés sont invités à élire leurs représentants aux Prud'hommes. Pour être électeur, il faut avoir 16 ans. C'est à l'entreprise à inscrire les salariés. C'est la commune du lieu de travail qui a à charge de transmettre les cartes. L'entreprise a quinze jours pour établir les listes. Il faut que chaque conseil signale les anomalies et les erreurs qui auraient pu se glisser. Cette déclaration doit partir au plus tard le 29 avril 2020.

Il y a une obligation légale qui est la consultation des organisations syndicales. La CFDT nous avait une demande formelle de signer un protocole pour cette consultation. Je propose de nous réunir mercredi prochain.

Madame Mucchiel

Ma première interrogation porte sur la déclaration à remplir. Les salariés ont voté la dernière fois dans le cadre « des activités diverses » alors que nous devrions être dans la section « commerce ». Il faut que cela soit rectifié. Ma deuxième interrogation porte sur les saisonniers titulaires. Les saisonniers titulaires ont complètement été oubliés du fait de leur date de reprise de travail. J'ai donc fait une intervention auprès de Madame Chausson, l'inspectrice du travail qui doit venir demain. Je prends mon exemple : je suis saisonnier titulaire, je n'ai pas de contrat alors que je suis électeur et candidat.

Monsieur Damien

Il faut que nous ayons un échange le mercredi 27 mars sur ce sujet. Il y a certainement des situations qui n'ont pas été prévues. Il y a sans doute des améliorations à apporter par rapport aux années précédentes. Sachez cependant que ces erreurs ne sont pas propres à notre société malgré tout le sérieux qui est apporté sur ce dossier. Je note vos interrogations.

Fin de la réunion à 18 heures.

Corrigé

Compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2020

Début de la réunion 14 h

Ordre du jour	Synthèse des débats	Suite à donner
Consignes de sécurité	En cas d'évacuation : - interdiction de prendre l'ascenseur, - éloignement le plus rapidement possible des locaux. - laisser les portes coupe-feu impérativement fermées et non bloquées	Accuser réception des consignes de sécurité (Madame BARDOT) Faire une note de service pour clarifier le problème du bon fonctionnement de la maintenance. Demander de l'aide au service de maintenance (Monsieur LIERA)
Dispositions relatives à l'instauration des 35 heures	Permanence à assurer le mercredi et le vendredi après midi pour ne pas bloquer le travail.	Être au courant des dossiers. 1. Étudier les jours de RTT 2. Dresser un tableau des absences 3. Donner le nom des remplaçants 4. Établir une fiche des compétences de ces personnes Ceci concerne chaque Chef de service.
Déménagement du siège	Crédit d'heures supplémentaires augmenté de 5 heures comme suite à la demande des membres du comité consultatif.	Augmenter le crédit d'heures supplémentaires dès la remise des plans.
Élections prud'homales	Informations : - Fréquence : tous les 5 ans - Concerne les salariés et les employés pour élire	

	<p>leurs représentants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Age requis pour voter : 16 ans - Inscription faite par l'entreprise. - Transmission des cartes par la commune du lieu de travail. <p>Consultation des organisations syndicales obligatoire ; Signature d'un protocole d'accord demandé par la CFDT.</p> <p>Rectification de déclaration de notre société :</p> <ul style="list-style-type: none"> → section « commerce » et non pas « activités diverses » → omission de l'inscription des saisonniers : → présence de l'inspectrice du travail le 2 mars pour pallier ce problème. 	<p>Aller voter le 1^{er} décembre 2020</p> <p>Se réunir mercredi prochain.</p> <p>Établir la déclaration au plus tard le 29 avril prochain.</p> <p>Obtenir l'inscription des saisonniers pour les prochaines élections.</p>
--	--	---

Fin de la réunion 18 h

